



Lettre d'information #38

Chaque mois, retrouvez l'actualité de l'application du Contrat d'Engagement Jeune



Réaffectation entre dispositifs : c'est désormais possible !

Réaffectation

Tous les champs sont obligatoires

- Choisissez un type de réaffectation
 Temporaire Définitive
- Saisissez le conseiller dont les bénéficiaires sont à réaffecter
E-mail ou nom et prénom du conseiller

Le conseiller n'apparaît pas dans la liste déroulante. Que faire ?

[Plan du site](#) [Niveau d'accessibilité: partiellement conforme](#) [Conditions Générales d'Utilisation](#) [Mentions légales](#) [Politique de confidentialité](#)

Messagerie

Voir mes listes

JOLIT NATHAN
Vous : T TEMPORAIRE
Le 13/10/2025 à 11:23

ALBAN BEAUFUME-PRIVAT
Vous : Hello
Le 07/10/2025 à 11:23

GAULTIER FOURNIER
GAULTIER : Reteste
Le 12/10/2025 à 11:23

Harry Pilgrame
Vous : Bonjour
Le 04/03/2025 à 17:23

Message multi-destinataire
RAPHAEL BOUCHET

Il est désormais possible de **réaffecter temporairement un bénéficiaire entre deux dispositifs d'accompagnement** différents.

Pour les responsables : suite à cette évolution, les différents dispositifs n'apparaissent plus dans le module de réaffectation, c'est tout à fait normal.

Un tag précisant le dispositif du bénéficiaire est également visible sur la **page portefeuille** et sur la **fiche bénéficiaire**, afin de mieux identifier le type d'accompagnement.

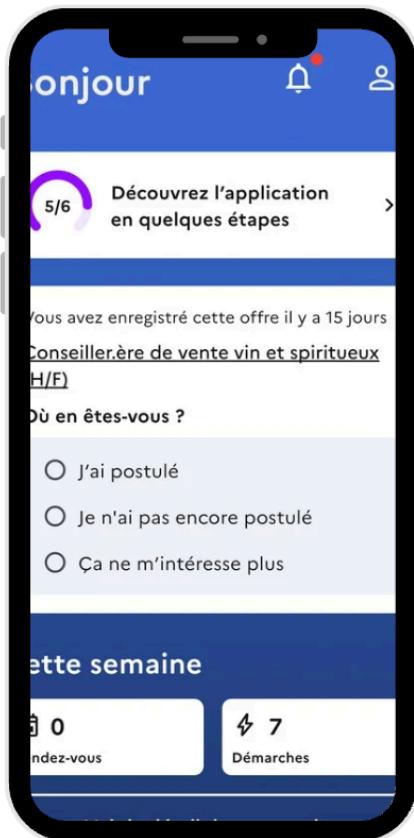
👉 **Exemple** : lorsqu'un conseiller CEJ part en congé, il peut transférer son portefeuille à un conseiller AIJ.

⚠ **À savoir** : cette évolution ne concerne que les réaffectations temporaires.

En cas de **changement définitif de dispositif** (ex. passage du CEJ à l'intensif), il faut **supprimer le compte bénéficiaire**, puis le **recréer** par le nouveau conseiller.

💡 **Rappel** : le module de réaffectation s'active sur demande via le **formulaire d'assistance**, accessible depuis le bouton "Aide et ressources" de l'espace conseiller.

→📱 Evolution de la fonctionnalité *Offres* 📱←



Depuis la **dernière mise à jour de l'application**, les bénéficiaires peuvent désormais revenir sur une **offre enregistrée** et indiquer **s'ils y ont postulé** depuis la page "**Suivi des offres**".

Les **anciennes offres enregistrées** apparaissent également sur la **page d'accueil**, afin qu'ils puissent les **mettre à jour facilement**.

👉 Côté conseiller, vous pouvez **suivre la mise à jour des candidatures** directement depuis la **fiche bénéficiaire**.



Besoin d'informations relatives à l'application du CEJ



Pensez aux ressources documentaires accessibles sur votre site d'aide !

J'accède au site d'aide



Retrouvez également toutes nos actualités sur [LinkedIn](#) !

L'application du Contrat d'Engagement Jeune

20 avenue de Ségur, 75007, Paris

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter en tant qu'utilisateur ou utilisatrice de l'application du CEJ.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)